

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation
04 septembre 2025



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, Maire,

Etalent présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, G. TRAPASSO, P. MOUCHON, J. BAUDOUIN, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, M. BILLOIR, N. ROUBAUD, K. UDRY, J. AGNIERAY

Etalent absents : C. CABY, F. TREDEZ

Ont donné pouvoir : Ch MATHON > pouvoir à V. DUCOURAU, S. DUMORTIER > pouvoir à T. WIDHEN, A. KIMOUR > pouvoir à A. J. AGNIERAY,

Quorum : Oui

Secrétaire de séance : M.C FICHELE

OBJET : modification de la délibération CM2506-D15 relative à la modification des tarifs de la restauration scolaire et périscolaire.

Numéro de la délibération : CM2509-D08

Sur rapport de Monsieur Vincent Ducourau, Maire de Cappinghem, et d'Antoine Tricoit, adjoint à l'École, au périscolaire, à l'enfance et à la jeunesse,

Après l'instauration de la tarification sociale dans le cadre du dispositif « cantine à 1 € » lors du dernier conseil municipal du jeudi 11 juin 2025, les tarifs de la restauration scolaire et périscolaire ont été modifiés par délibération CM2509-D15 relative à la modification des tarifs de la restauration scolaire et périscolaire.

Cependant des précisions sont à apporter à la délibération :

- **Le projet d'accueil individualisé à 1 €.** Il est précisé que les PAI « alimentaire » sont uniquement concernés.
- **La tranche A sera également appliquée** aux enfants du personnel communal et aux enfants des enseignants inscrits à l'école de Cappinghem.
- **La tarification sociale « cantine à 1 € » est adressée uniquement aux enfants.** Le personnel communal, les enseignants et les élus municipaux bénéficieront du tarif de la tranche A restauration périscolaire soit 2.50 €.
- **La tranche D sera appliquée** aux familles capinghemmoises sans justificatif.
- **Accueils de loisirs extrascolaires. En cas de jour férié ou de fermeture exceptionnelle du centre,** la journée sera déduite du forfait à la semaine. A titre indicatif,
 - o Tranche A : forfait à 35 € soit 7€ d'économie par jour férié
 - o Tranche B : forfait à 45 € soit 9€ d'économie par jour férié
 - o Tranche C : forfait à 55 € soit 11 € d'économie par jour férié
 - o Tranche D : forfait à 65 € soit 13 € d'économie par jour férié
 - o Extérieurs : forfait à 70 € soit 14 € d'économie par jour férié

Monsieur le Maire propose d'appliquer à compter du 22 septembre 2025, pour la restauration scolaire, périscolaire, et les activités périscolaires la tarification suivante :

Proposition de la grille tarifaire 2025-2026 :

	Capinghemmois				Extérieurs (QF < à 1000)	Extérieurs (QF à partir de 1000)
	Tranche A QF 0-499	Tranche B QF 500- 999	Tranche C QF 1000- 1499	Tranche D QF et +		
Restauration scolaire (dispositif cantine à 1€) <i>Tarif au repas</i>	1 €	1 €	4,00 €	4,75 €	1 €	5 €
Restauration périscolaire (mercredi) <i>Tarif au repas</i>	2,50 €	3,25 €	4,00 €	4,75 €	5,00 €	
Projet d'Accueil Individualisé alimentaire <i>Tarif pour encadrement seul hors repas</i>	1 €					
Garderie périscolaire et extrascolaire <i>Tarif à la séance</i>	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	
Ateliers périscolaires "Projet Educatif Global" <i>Tarif à la séance</i>	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	
Etudes dirigées <i>Tarif à la séance</i>	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	
Accueil périscolaire du mercredi <i>Tarif à la demi-journée</i>	2,00 €	2,50 €	3,00 €	3,50 €	4,00 €	
Accueils de loisirs extrascolaires <i>Tarif à la semaine, repas et sortie inclus</i>	35,00 €	45,00 €	55,00 €	65,00 €	70,00 €	
Sortie périscolaire <i>Tarif à la sortie</i>	7,00 €				9,00 €	
Sortie ados <i>Tarif à la sortie</i>	25,00 €				30,00 €	
Mini-camp <i>Tarif pour 5 jours et 4 nuits, transport, repas et hébergement inclus</i>	100,00 €				150,00 €	

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le 10/10/25

ID : 059-215901281-20250918-CM2509D08-DE

S²LO

Le conseil municipal décide de l'adopter.

Résultat du vote : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 0

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné

Le président de séance,

Secrétaire de séance,
Marie-Claude FICHELLE,

Maire de Capinghem,
Vincent DUCOURAU,



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le

10/10/25